### DEC170630DR17

Décision portant délégation de signature à M. Luis Tito de Morais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, dont le directeur est Luis Tito de Morais ;

### **DECIDE:**

# Article 1er

Délégation est donnée à M. Pierre Boudry, directeur de recherche de 2e classe, Mme Anne-Sophie Podeur, ingénieure d'études de 2e classe, M. Gérard Thouzeau, directeur de recherche de 2e classe, Mme Anne Le Bourges-Dhaussy, ingénieure de recherche de 2e classe et Mme Fabienne Guérard, professeure des universités de 2e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés <u>d'un montant inférieur ou égal</u> au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Plouzané, le 1<sup>er</sup> mars 2017 Le directeur d'unité

Luis TITO DE MORAIS